



GARANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 mars 2021

Equilibre vie professionnelle et vie personnelle : GARANCE continue d'innover en faveur de ses collaborateurs !

Entreprise connue pour ses mesures en faveur de la qualité de vie au travail, reconnue par les labels Great Place To Work® et Best Workplace for Women, GARANCE va encore plus loin. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle et de l'égalité entre les femmes et les hommes, deux nouveaux accords d'entreprise entrent en application. Le premier, élargit considérablement les droits au télétravail des salariés. Le second, renforce la politique de parentalité et va au-delà des mesures prises par la convention collective de la mutualité.

Accord sur le télétravail.

Avec un premier accord sur le télétravail entré en vigueur le 1^{er} février 2020 autorisant jusqu'à un jour de télétravail par semaine, la mutuelle propose désormais une nouvelle formule et offre la possibilité à ses collaborateurs de choisir la fréquence et le nombre de jours de télétravail selon 3 modalités : **3 jours par semaine, ou 10 jours par mois, ou 100 jours par an.**

Conclu le 24 juillet 2020, cet accord aurait dû entrer en vigueur dès le 1^{er} octobre 2020. Toutefois, plus que jamais soucieuse de la santé de ses collaborateurs, GARANCE a généralisé le télétravail et fermé son siège en raison de l'épidémie de Covid-19. **Cet accord sera donc applicable dès la fin de crise sanitaire** ; et cela pour l'ensemble des salariés du siège (en CDD ou CDI) dont le poste est compatible avec ce mode d'organisation et totalisant une ancienneté d'au moins 3 mois. Contrairement au premier accord, les salariés ont la possibilité de télétravailler de plusieurs lieux et ne sont pas assignés à leur domicile. Cette souplesse et cette confiance accordées aux salariés sont accompagnées de formations et de sensibilisations sur le management à distance, l'organisation, l'équilibre des vies professionnelle et personnelle. L'accord prévoit d'ailleurs le suivi d'indicateurs en ce sens.

« Cet accord n'est qu'une étape, le télétravail un outil au service de la transformation de notre entreprise où il fait déjà bon travailler. Réinventer notre façon de collaborer – basée sur la confiance, l'autonomie et la responsabilisation – renforcera encore davantage notre engagement auprès de nos clients et leur donneront encore plus envie d'acheter le concept GARANCE. La force de notre collectif, notre accompagnement pour une meilleure conciliation de nos vies personnelle et professionnelle seront les clés de notre succès. »

Virginie Hauswald, directrice générale.

Covid-19 et généralisation du télétravail.

La protection des collaborateurs et la continuité des activités de la mutuelle ont toujours été la priorité de la direction générale depuis le début de la crise sanitaire. Les confinements ont imposé un recours rapide et généralisé du télétravail. Depuis le 5 janvier 2021, le siège parisien de GARANCE ouvre à nouveau ses portes une journée par semaine uniquement. Les salariés volontaires ont la possibilité de s'y rendre si et seulement si une distance suffisante est respectée dans les bureaux.



G A R A N C E

Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Toujours attentive au bien-être et à la sérénité de ses collaborateurs, GARANCE propose de nouvelles mesures pour les parents accueillant un enfant dans leur vie, à travers un accord conclu le 6 novembre 2020 et appliqué depuis le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, tout(e) salarié(e), quelle que soit son ancienneté, bénéficie d'un **congé paternité d'un mois, avec maintien intégral de son salaire**, et renouvelable pour la même durée, avec maintien de 50 % de son salaire mensuel net. De plus, au retour de son congé maternité ou paternité, le (la) salarié(e) a la possibilité de reprendre son activité à 80 % ou plus, en maintenant l'intégralité de son salaire pendant 15 jours.

Pour marquer encore davantage son engagement, GARANCE a rejoint le mouvement [#ParentalAct](#) en tant que membre signataire.

Réservation de place en crèche.

Au-delà de ce nouvel accord, la mutuelle offre désormais un nouveau service à ses salariés en CDI : la réservation de places en crèche. En partenariat avec la start-up « Choisir Ma Crèche », GARANCE facilite l'accès aux crèches et permet de bénéficier d'une place en priorité, à l'endroit désigné par le parent. Trois salarié(e)s ont déjà bénéficié de cet avantage.

« Je suis convaincue que des parents sereins sont des collaborateurs épanouis qui trouvent du plaisir plus facilement dans leurs missions au quotidien. C'est également en accompagnant nos collaboratrices et nos collaborateurs dans ces moments importants de leur vie personnelle que nous leur témoignons notre engagement à leurs côtés. La parentalité et l'égalité entre les femmes et les hommes sont vecteurs de performance durable. »

Virginie Hauswald, directrice générale.

« GARANCE s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Si nous avons gravi les échelons au sein du palmarès Great Place To Work® et sommes reconnues en qualité de "championne des bonnes pratiques" au titre de la liste des Best Workplaces for Women, nous souhaitons poursuivre nos initiatives en faveur d'une meilleure expérience collaborateur. La qualité de vie au travail et la performance collective sont des axes stratégiques essentiels au développement de GARANCE à horizon 2025. Après un [accord d'intéressement](#) conclu en juin 2020, ces deux nouveaux accords sont la suite logique de la transformation qu'est en train d'opérer notre entreprise. »

Anne-Laure Tapponier, directrice des ressources humaines et innovations sociales.

À propos de GARANCE

Spécialiste de l'épargne retraite dédiée aux indépendants depuis 34 ans, GARANCE a su innover en proposant des solutions uniques régulièrement primées en épargne, retraite et prévoyance.

Partenaire de l'économie de proximité, responsable, solidaire, engagé ; avec près de 270 000 adhérents et 340 000 contrats en portefeuille, GARANCE est une mutuelle ouverte à tous qui s'engage à accompagner ses clients en toutes circonstances. www.garance-mutuelle.fr [@GaranceMutuelle](https://www.instagram.com/GaranceMutuelle)

Contacts presse :

Elisabeth MARZAT

Mélanie MILON

06 65 59 61 69

06 65 30 81 00

emarzat@garance-mutuelle.fr

mmilon@garance-mutuelle.fr